



Financial Action Task Force on Money Laundering
Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux



Organisation for Economic Co-operation and Development
Organisation de Coopération et de Développement Economiques

Paris, 22 juin 2000

Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux

Publication du rapport 1999-2000

Le 22 juin 2000, le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI), principale autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux dans le monde, a publié son onzième Rapport annuel. Le rapport annuel du GAFI pour 1999-2000 relate les principales réalisations du GAFI en 1999-2000 sous la présidence du Portugal. Il s'agit notamment de l'admission de l'Argentine, du Brésil et du Mexique en tant que membres à part entière du GAFI, du développement d'organismes régionaux de type GAFI dans différentes parties du monde, de l'amélioration des dispositifs anti-blanchiment dans les pays membres du GAFI, en particulier les mesures prises par l'Autriche pour éliminer son système de comptes d'épargne anonymes sur livret, et de la réalisation de la première phase de travaux importants sur les pays ou territoires non-coopératifs.

A la suite de leur admission à titre d'observateurs et de la première évaluation mutuelle de leurs dispositifs anti-blanchiment, l'Argentine, le Brésil et le Mexique ont été admis en tant que membres à part entière du GAFI. Le GAFI a en outre continué de soutenir les travaux des organismes régionaux de lutte contre le blanchiment de capitaux comme le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux des Caraïbes (GAFIC), le Comité restreint du Conseil de l'Europe (PC-R-EV) et le Groupe anti-blanchiment de l'Asie/Pacifique (GAP), et il s'est félicité de la création d'un Groupe anti-blanchiment d'Afrique orientale et australe (ESAAMLG).

Ce cycle a aussi été marqué par les mesures importantes prises par l'Autriche pour éliminer les comptes d'épargne anonymes sur livret. A la suite de la décision du GAFI en février 2000 de suspendre le statut de membre de l'Autriche en juin 2000 si des mesures n'étaient pas prises sur le dossier des livrets anonymes, le gouvernement autrichien a pris les dispositions convenables pour éviter cette suspension.

Le GAFI mène également un processus permanent pour identifier les juridictions dont le dispositif de lutte contre le blanchiment présente de graves défaillances et les encourager à adopter les normes internationales en vigueur dans ce domaine. Sur la base de 25 critères, le GAFI a passé en revue 29 pays et territoires, dont 15 ont été identifiés non-coopératifs dans la lutte contre le blanchiment de capitaux. Le rapport contient une brève explication des problèmes et des déficiences et des actions spécifiques qui doivent être prises pour éliminer ces déficiences, ainsi que toute mesure positive prise.

OECD Media Relations

General Inquiries: Tel. (33) 1 45 24 97 00 - Fax. (33) 1 45 24 80 03/94 37 - **Research & Documentation:** Tel. (33) 1 45 24 80 88/80 89
www.oecd.org/news_and_events - **E-mail:** news.contact@oecd.org

Organisation for Economic Co-operation and Development, 2 rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France • Tel. (33) 1 45 24 82 00 - Fax. (33) 1 45 24 85 00
www.oecd.org

A ce jour, ce travail a déjà eu des effets positifs dans bon nombre de juridictions au sens où elles sont en train de prendre des mesures pour améliorer leur régime anti-blanchiment. Le GAFI engagera un dialogue actif pour encourager ces juridictions à améliorer encore leur dispositif et fournir une assistance technique, lorsque cela est possible, pour aider les juridictions dans l'élaboration et la mise en oeuvre de leur système anti-blanchiment. Il encouragera et soutiendra également les groupes régionaux de lutte anti-blanchiment dans leurs efforts continus. Le GAFI espère que cette publication, ainsi que le dialogue permanent sur les politiques à suivre, incitera toutes les juridictions concernées à prendre les mesures urgentes qui s'imposent pour améliorer leur dispositif afin de le mettre en conformité avec les normes internationales. Parallèlement, le GAFI appelle ses membres à demander à leurs institutions financières d'accorder une attention toute particulière aux relations d'affaires et aux transactions avec des pays ou territoires identifiés dans le rapport comme étant non-coopératifs. Les quinze pays sont : Les Bahamas, la Dominique, Israël, les îles Caïmans, les îles Cook, les îles Marshall, le Liban, le Liechtenstein, Nauru, Niue, Panama, les Philippines, Russie, St. Kitts et Nevis et St. Vincent et les Grenadines.

Le GAFI est un organisme international indépendant dont le Secrétariat se trouve dans les locaux de l'OCDE. Les vingt-neuf pays et gouvernements membres du GAFI sont : l'Allemagne ; l'Argentine ; l'Australie ; l'Autriche ; la Belgique ; le Brésil ; le Canada ; le Danemark ; l'Espagne ; les Etats-Unis ; la Finlande ; la France ; la Grèce ; Hong Kong, Chine ; l'Islande ; l'Irlande ; l'Italie ; le Japon ; le Luxembourg ; le Mexique ; la Norvège ; la Nouvelle-Zélande ; le Royaume des Pays-Bas ; le Portugal ; le Royaume-Uni ; Singapour ; la Suède ; la Suisse et la Turquie. Deux organisations internationales sont également membres du GAFI : la Commission européenne et le Conseil de coopération du Golfe.

Pour plus de renseignements, veuillez prendre contact avec le Secrétariat du GAFI, 37 bis Boulevard Suchet, 75016 Paris (tel. 33 1 45 24 79 45 - fax: 33 1 45 24 17 60 - fatf.contact@oecd.org).